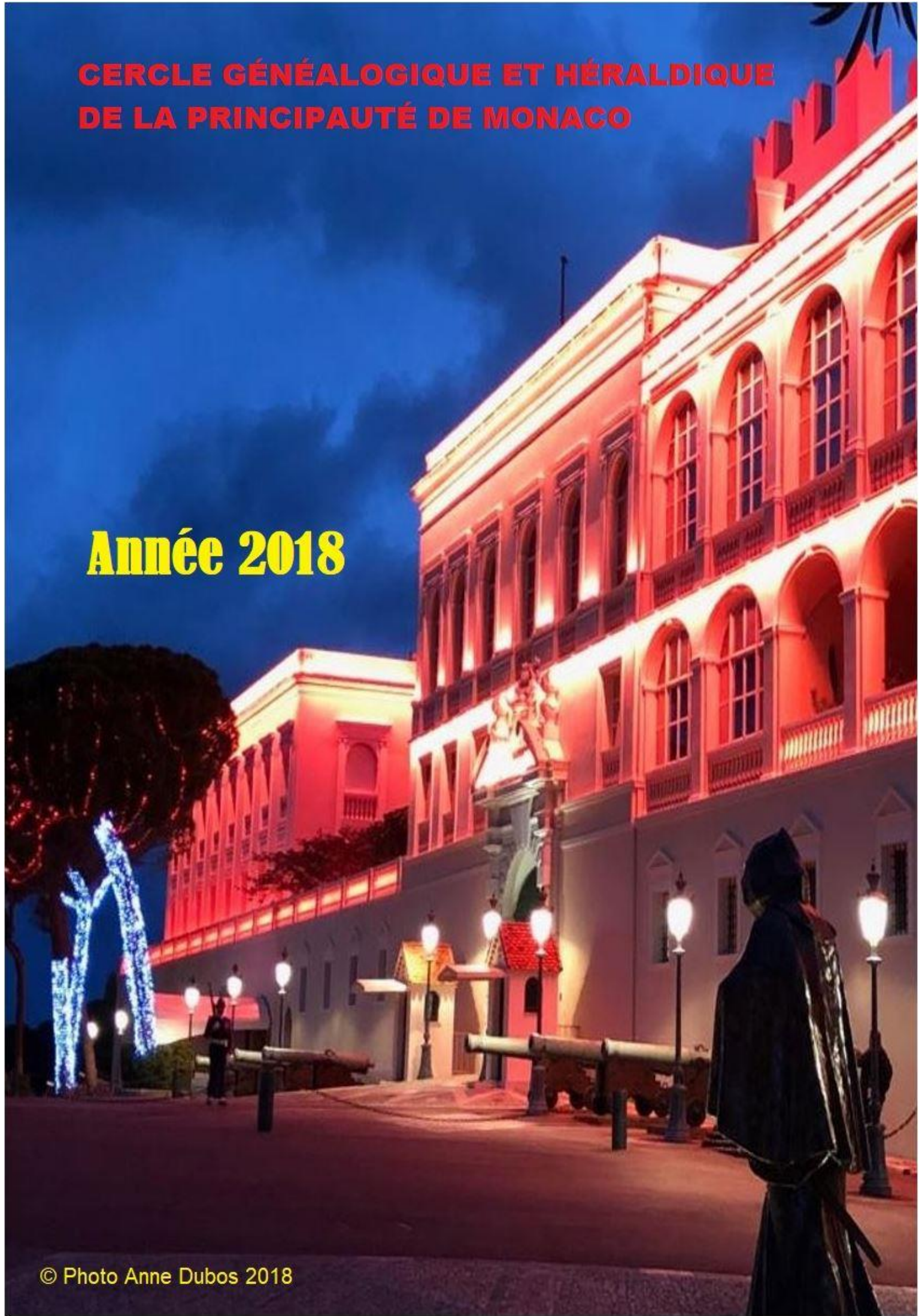


**CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE
DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

Année 2018



Mot du Président

Quel grand plaisir de terminer l'année 2018 en publiant cette compilation des quatre bulletins « *MÙNEGU E I NOSTRI AVI* », édités en avril, juin, août-septembre et le dernier en octobre-novembre-décembre.

J'espère que les thèmes abordés tout au long de ces premiers mois d'activité vous ont satisfaits ; à savoir un rappel de l'historique des 3 communes de 1911 à 1918, les premiers registres d'état civil de la Mairie (début 1546), le bicentenaire de la naissance du Prince Charles III 1818-2018, le cent cinquantième de la création du cimetière des Salines 1868-2018, et une enquête généalogie-militaire insolite en hommage aux Poilus de la Grande Guerre.

Je voudrais remercier Monsieur le Maire, M. Georges Marsan, membre d'Honneur de notre association CGHPM, pour l'aide apportée afin d'organiser nos réunions-ateliers mensuelles à la Maison des Associations A CASA D'I SOCI.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Entrée 2bis, Promenade Honoré II - MONACO



MÙNEGU E I NOSTRI AVI*

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

(* MONACO ET NOS AÏEUX)



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'édition de ce bulletin spécial – premier d'une longue série – constitue le lien indispensable entre adhérents pour entretenir la flamme que nous venons d'allumer ou de raviver, en souvenirs de nos aïeux, de leur histoire et de leur vie.

Souvenez-vous de la devise du cercle : « *Le généalogiste ne porte jamais de jugement, il prend acte tout simplement.* »

Bonnes recherches à tous.

PERMANENCE

Salle de Réunion-Atelier A CASA D'I SOCI – Maison des Associations de Monaco 2, Bis Promenade Honoré II 98000 MONACO :

** Samedi 12 mai 2018 de 14h00 à 17h00 –

** Samedi 09 juin 2018 de 14h00 à 17h00 –

(Sauf vacances : d'été du vendredi 13 juillet au mercredi 15 Août et de Noël du samedi 22 décembre 2018 au Mercredi 2 janvier 2019)

Page 1

LE SCOOP DU MOIS

1911-1918 : UNE PRINCIPAUTÉ ET 3 COMMUNES !

Autant les Monégasques étaient, et sont encore aujourd'hui, très attachés au Pape - réalité à nouveau rappelée par Mgr BARSÌ lors de sa récente conférence du 5 avril dernier sur le thème « Le Christianisme et la Principauté » - autant le sont-ils également, et ce depuis des siècles, à leur commune, à leur Pays et surtout à leur Prince.

CONTEXTE HISTORIQUE :

En 1918, l'Europe est toujours en plein conflit mondial, la « Grande Guerre ». La Principauté n'a pas été affectée directement par les combats cependant, dès le 3 août 1914, des carabiniers sont mobilisés, ne laissant qu'une garde nationale, composée de 12 Monégasques et 13 carabiniers retraités, comme seule défense aux portes du Palais Princier. Du « contingent » de carabiniers partis à la guerre, ils sont huit à y perdre la vie. Leurs noms sont d'ailleurs gravés sur une plaque commémorative scellée dans le grand hall de leur caserne, place du Palais. Au total, le livre d'or de l'Ambassade de France mentionne 54 soldats français enfants du pays, engagés et morts pour la France et ses alliés.

À Monaco, l'année 1918 n'est pas seulement synonyme d'armistice. Elle marque aussi la fin d'un conflit long de sept ans, engendré par la division

communale : la Principauté retrouve alors son unité et une relative sérénité.

Les trois Mairies du Rocher, de la Condamine et de Monte-Carlo, créées et séparées depuis la première Constitution monégasque de 1911, sont à nouveau réunies – et ce à tout jamais !

Le 7 avril 1918 ont lieu les « premières » élections communales : sur 623 électeurs inscrits, 534 votent à la Mairie de Monaco-Ville pour élire le premier Conseil Communal issu de cette réunification. Le jeudi 18 avril suivant, à 17h, Suffren REYMOND est élu Maire de la commune unique de Monaco, ainsi que ses 3 adjoints Alexandre MEDECIN, Henry MARQUET et Joseph OLIVIÉ.

La saisie d'un acte d'état civil inscrit entre 1911 et 1918 est, pour le généalogiste, une source de réflexion et d'étonnement. Comment imaginer un seul instant que tous les Monégasques et résidents n'aient pas été enregistrés sur un registre commun (actes de naissance, de mariage ou de décès) dans la même Mairie ? Ici réside bien une particularité exceptionnelle et rarissime dans l'histoire généalogique de la Principauté de Monaco.

(Suite au bulletin n°2 trimestriel - Juin 2018)

LES RÉUNIONS-ATELIERS - FORMATIONS

INITIATION

Découverte de la généalogie et sciences annexes. Comment débiter ses recherches pour construire les racines de son arbre. Saisie des données sur informatique, sur papier.

PERFECTIONNEMENT

A l'outil informatique : comparaison divers logiciel de généalogie.

Recherches : sites internet

Recherches personnelles

PAROLES D'ADHÉRENTS

Cette rubrique est désormais la nôtre. « Bouteille à la mer » pour tous les adhérents du CGHPM.

Comme je ne voulais qu'elle reste « vide » pour ce n°1, je me lance en espérant vous solliciter et vous convaincre à vous exprimer dans nos prochains bulletins trimestriels.

PALÉOGRAPHIE MONÉGASQUE ET INFORMATIQUE

Initialement, pour la petite histoire, le bulletin « aurait » dû s'appeler « MÙNEGU E I NOSTRI VEGLI ».

Titre « MONACO ET NOS ANCÊTRES », tout à fait approprié pour l'image de notre association, issu d'un poème de Louis NOTARI « O BELLU MÙNEGU » traduit en français par Louis FROLLA.

Bien m'en a pris, cette initiative a délié langues et « plumes » de la part de l'ensemble des membres du bureau !

De l'avis d'une spécialiste, Mme Sylvie LEPORATI, membre du CGHPM, professeur en langue monégasque, on ne pouvait rêver mieux pour trancher le dilemme « VEGLI » « VEYI » ... pas « VICI » mais « AVI », qui est correct et donc validé par le Comité de lecture. Cerise sur le gâteau, elle corrige également l'accent grave sur le premier U de « MUNEGU » qui est devenu un U avec un accent- tiret vertical ! Fichtre ! Chèla pœi !

En plus j'apprends, certes tous les jours quelque chose de nouveau, que l'informatique s'est adaptée à l'écriture de la langue monégasque, en programmant l'alphabet adéquat et nécessaire !

On n'arrête donc pas le progrès !

René Yves Dubos – Président



MÙNEGU E I NOSTRI AVI*

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

(* MONACO ET NOS AÎEUX)



LE MOT DU PRÉSIDENT

Débuter sa généalogie familiale peut paraître fastidieux au premier abord. Néanmoins, on se prend vite au jeu, au fur et à mesure des recherches dans les registres d'état civil, ou parfois même à partir de photos jaunies découvertes par hasard dans « la vieille malle » retrouvée au grenier. Il faut tout de même de la méthode et de l'abnégation ! Après des semaines passées à répertorier, vérifier et classer les informations, vient (immanquablement) l'heure de la transmission ! Grand moment d'émotion pour le généalogiste qui, au cours d'un repas en famille le plus souvent, dévoile les « trouvailles » à ses enfants, ses petits-enfants, voire à la cousine toute entière ! Tout fier de leurs apprendre que tonton Joseph est mort, en fait, en déportation en 43, que l'oncle Ange, lui, est revenu vivant du Stalag de Silésie en 45, que l'aïeule Jeanne s'était mariée (il y a des lustres !) ... à 14 ans avec l'accord de l'évêque et la bénédiction du curé !

C'est cela la Généa-Logie ! La Science de nos Origines !

Souvenez-vous de la devise du cercle :

« *Le généalogiste ne porte jamais de jugement, il prend acte tout simplement.* »

Bonnes recherches à tous.

Page 1

PERMANENCE

Salle de Réunion-Atelier A CASA D'I SOCI – Maison des Associations de Monaco 2, Bis Promenade Honoré II 98000 MONACO :

** Samedi 09 juin 2018 de 14h00 à 17h00 –

** Samedi 07 juillet 2018 de 14h00 à 17h00 –

** Reprise après vacances d'été le samedi 15 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 (à confirmer) -

(Sauf vacances : d'été du vendredi 13 juillet au mercredi 15 Août et de Noël du samedi 22 décembre 2018 au Mercredi 2 janvier 2019)

SCOOP DU MOIS (SUITE & FIN)

1911-1918 : UNE PRINCIPAUTÉ ET 3 COMMUNES !

Comme prévu dans notre 1^{er} bulletin hors-série d'avril dernier, un petit retour en arrière « généa-historique » était indispensable pour mieux vivre et comprendre cette période particulière.

Nous sommes le 19 juin 1910, par Ordonnance Souveraine, le Prince Albert I^{er} nomme pour 3 ans Jacques-Emile de Loth, Maire de la Ville de Monaco, et le lendemain, le Conseiller Communal Suffren Reymond comme premier adjoint au Maire de la Ville de Monaco.

Comme chacun le sait dans l'histoire de Monaco, l'année suivante, une monarchie constitutionnelle est instaurée et approuvée par le Prince régnant.

La Principauté est alors partagée en 3 territoires bien délimités : les 3 communes. A ce titre, l'article XI de l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1911 dispose que « dans le plus bref délai possible, un local sera affecté dans chaque commune à l'installation de la mairie et des services municipaux. [...] Dès la promulgation de la présente Ordonnance, il sera établi pour chaque commune des registres d'état-civil distincts. Tous les registres et archives actuellement existants demeureront à la Mairie de Monaco, et seul le maire de cette Commune aura qualité pour en délivrer des expéditions. »

Reste à découvrir aujourd'hui où étaient installés les locaux affectés aux mairies de La Condamine et de Monte-Carlo ?!

Les premières élections mixtes du Conseil National et des 3 Conseils Communaux ont lieu le 23 avril 1911 dans les 3 bureaux de vote des Mairies de Monaco, de la Condamine et de Monte-Carlo. 629 électeurs au total (*Rappel : droit de vote des électrices monégasques à partir de 1962*) sont inscrits et répartis comme suit sur les 3 communes : 214 à Monaco, 215 à la Condamine et 165 à Monte-Carlo. Dans l'après-midi du samedi 20 mai ont lieu les élections des 3 Maires et de leurs adjoints, cette fois-ci au sein des locaux de la Maire de Monaco. A 16 heures, le Conseil Communal de Monte-Carlo élit son représentant Honoré Bellando. Une demi-heure plus tard, Suffren Reymond est élu Maire de la Condamine. Et pour finir, à 18 heures, François Crovetto est proclamé Maire de la Commune de Monaco.

19 avril 1914 : quelques mois avant la mobilisation générale des troupes françaises début août, les électeurs des 3 communes (639 inscrits) doivent à nouveau se prononcer aux urnes pour le renouvellement de leur Conseil Communal, arrivé au terme de son mandat de 3 ans.

Neuf Conseillers Communaux par commune devaient être élus dans les bureaux de vote respectifs : Mairie de Monaco pour les électeurs de Monaco-Ville, Ecole des Garçons de La Colle pour ceux de la Condamine et Ecole des garçons de Saint-Charles pour ceux de Monte-Carlo.

Résultats du 1^{er} tour des élections : aucune mobilisation électorale !

Un échec sans précédent !

Résultats du 2nd tour de scrutin : bis repetita... pas mieux !

Six (6) votants seulement sur les 159 électeurs inscrits sur la liste de la Commune de Monaco !

Deux (2) votes exprimés à la Condamine sur 240, et zéro (0) sur les 240 inscrits également à la Mairie de Monte-Carlo !

C'est un fiasco !

Le Ministre d'Etat (*titre substitué à celui de « Gouverneur Général » par OS du 5 février 1911*) E. Flach est alors chargé de nommer une délégation spéciale pour chacune des 3 communes afin d'en assurer la gestion pour les années à venir.

Le 18 novembre 1917, une Ordonnance Souveraine modifie la Constitution du 5 janvier 1911, Alexandre Noghès assure jusque-là les fonctions de Président de la Commission Intercommunale.

Pour les nouvelles élections prévues le 7 avril 1918, on dénombre 534 votants sur 623 inscrits. Cette remobilisation nationale montre bien que la population monégasque est satisfaite de la réunification du territoire.

Le samedi 20 avril, le Prince Albert I^{er} organise une réception à bord du yacht *Hirondelle II*, l'occasion de présenter la nouvelle Municipalité de Monaco ainsi que le Conseil Communal récemment élu* (Suffren Reymond, Maire, et ses trois adjoints Alexandre Médecin, Henry Marquet et Joseph Olivié). Lors de son discours, le Prince se félicite « du calme, de la dignité avec lesquels les électeurs, conscients de leur responsabilité et des véritables intérêts de la Principauté, ont rempli leur devoir ».

Quelques pages de l'histoire de Monaco viennent de s'achever. Une ère nouvelle est en marche.

(* L'élection du Conseil Communal eu lieu le jeudi 18 avril 1918 à 17 heures à la Mairie de Monaco).

LES RÉUNIONS-ATELIERS - FORMATIONS

INITIATION

Découverte de la généalogie et sciences annexes. Comment débiter ses recherches pour construire les racines de son arbre. Saisie des données sur informatique e/o sur papier.

PERFECTIONNEMENT

A l'outil informatique : comparaison divers logiciel de généalogie.

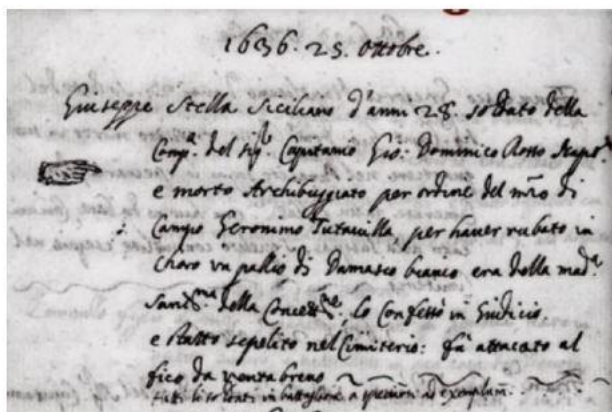
Recherches : sites internet

Recherches personnelles

PAROLES D'ADHÉRENTS

Cette rubrique est désormais la nôtre : « Bouteille à la mer » pour tous les adhérents du CGHPM.

Question de Mme BASILE MF (Adhérente-donatrice 18-006) :
« Enigme ! Quelle peut être la signification de ces curieux signes cabalistiques similaires que j'ai relevé dans certains actes des registres d'état civil de Monaco, également à La Turbie ? »



NEWS DU CGHPM

M. Renaud ROLLAND est désormais notre 13^{ème} membre Adhérent.

Rédacteur : René Yves Dubos – Président du CGHPM

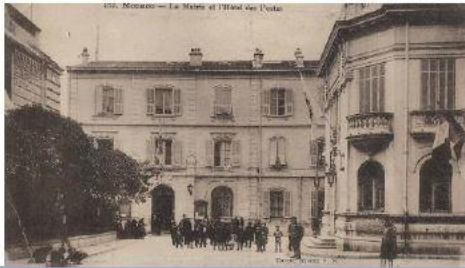
Comité de lecture : Anne Dubos et Caroline Dubos-Ravinal

Page 3

☎ 06.27.09.25.27

✉ contact.cghpm@monaco.mc

📍 CGHPM Administration 8, rue Basse 98000 MONACO



MÙNEGU E I NOSTRI AVI*

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

(* MONACO ET NOS AÏEUX)



LE MOT DU PRÉSIDENT

Septembre ? C'est le mois de la rentrée pour certain(e)s d'entre nous... Les actifs reprennent le chemin du travail et les retraités ... leur train-train quotidien ! Pour nous, généalogistes, c'est une reprise bien agréable !

Après quelques semaines de repos, de vacances farnientes ou sportives pour les un(e)s, d'autres ont peut-être choisi de consacrer quelques heures plus « studieuses » afin de poursuivre leurs recherches généalogiques, avec in fine, je l'espère, des trouvailles fructueuses !

Souvenez-vous de la devise du cercle : « *Le généalogiste ne porte jamais de jugement, il prend acte tout simplement.* »

Bonne rentrée à tous.

PERMANENCE

Salle de Réunion-Atelier A CASA D'I SOCI – Maison des Associations de Monaco 2, Bis Promenade Honoré II 98000 MONACO : prochaines réunions-ateliers

* Les Samedis 13 Octobre – 10 Novembre et 15 Décembre 2018 de 14h00 à 17h00 –

Page 1

LE SCOOP DU MOIS

BONNE NOUVELLE : LA MAIRIE FAIT PEU NEUVE !

MONACO
vivre ma ville

Le magazine d'information de la Mairie de Monaco

DOSSIER
Smart City : vers une ville plus intelligente

R.06

N° 57 | JUILLET À SEPTEMBRE 2018

www.mairie.mc

Mairie de Monaco
une ville au quotidien

Inauguration du nouveau hall de la Mairie

Après sept mois de travaux, le hall de la Mairie a été inauguré mardi 19 juin par le Maire Georges Marsan et de nombreux membres du Conseil Communal, en présence de S.E. M. le Ministre d'Etat, Serge Lell, de Mgr. Bernard Bara, Archevêque de Monaco, de Stéphanie Valeri, Présidente du Conseil National, ainsi que des architectes en charge du projet, Christa Polonio et Pierre Antonini du Cabinet Atelier P.

Le nouveau hall de la Mairie, conçu en tout respect aux attentes du Conseil Communal. Et comme il le souhaitait, la modernité cohabite avec des notes anciennes et patrimoniales - abstraites au plafond, mais en stuc de plâtre. Le Maire a chaleureusement remercié



les Services Techniques Communaux qui ont porté ce projet sous l'impulsion de leur délégué François Lallemand, Adjoint au Maire, et de leur chef de service, Jean Ferry. Ses remerciements

se sont également étendus à l'ensemble des services communaux qui ont eu maintenir l'activité de la Mairie durant toute la durée des travaux.

Quelle fierté pour le généalogiste monégasque, de pénétrer aujourd'hui dans ce lieu totalement rénové, lieu incontournable pour effectuer ou poursuivre ses recherches particulières, hormis celles qu'il peut désormais réaliser grâce à l'excellente application en ligne (de 1549* à 1917) sur le web depuis 2016. <https://archives.mairie.mc/>



Remerciements au staff du Service de l'Etat Civil : M. Bernard Lefranc, Chef de Service, et ses adjointes Mmes Nathalie Bozza et Samantha Robini pour m'avoir reçu si chaleureusement.



Entre les mains de M. Lefranc : le plus ancien des

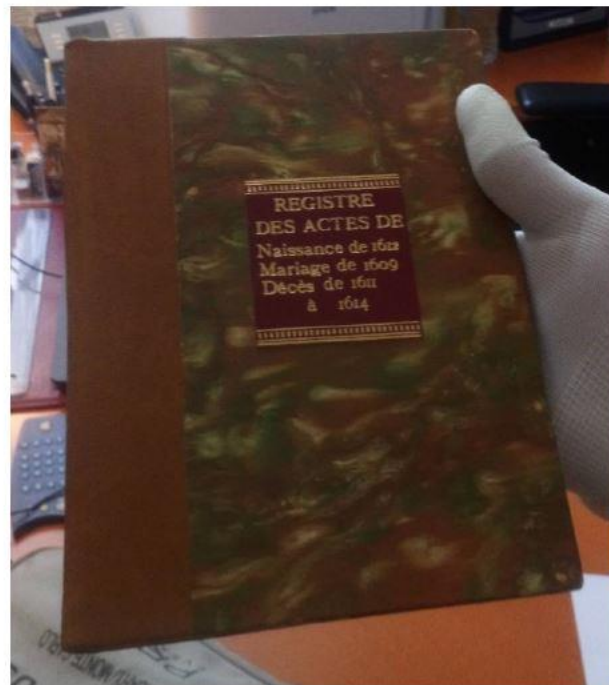
Page 2

☎ 06.27.09.25.27

✉ contact.cgghpm@monaco.mc

✉ CGHPM Administration 8, rue Basse 98000 MONACO

registres de l'Etat Civil dont le 1^{er} acte date de 1546 ! Un précieux document, dans son format unique et particulier, désormais protégé !



Ci-dessus un autre document non moins inestimable !

ATTENTION : pour effectuer des recherches généalogiques en Mairie de Monaco, il vous faudra préalablement obtenir l'autorisation de M. le Maire, et prendre rendez-vous ultérieurement. Tous renseignements sont disponibles soit sur le site de la mairie. <http://www.mairie.mc/>, soit par courriel contact@mairie.mc ou par tél. au (+ 377) 93 15 28 63. Petites précisions : les copies d'actes sont payantes. René Yves Dubos – Président

(* A l'occasion de notre entrevue, j'ai fait remarquer que les années 1546 - 47 et 48 ne sont consultables qu'en mairie ? Raison ? Cette lacune devrait être comblée m'a-t-on assuré).

LE RGPD A MONACO ?

Définition : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Impacts du RGPD pour les généalogistes ?

Après avoir pris contact avec la Chambre Monégasque du Numérique (ex-Chambre Monégasque des Nouvelles Technologies) : elle nous a transmis deux adresses internet intéressantes, une note « monégasque » :

<https://www.ccin.mc/fr/impact-du-rgpd-a-monaco-faq>

et l'autre nous concernant directement, réponse de Généanet :

<https://www.geneanet.org/blog/post/2018/07/impact-rgpd-genealogistes> - <http://baronnet.blogspot.com/2018/05/rgpd-et-genealogie-gdpr-and-genealogy.html>

Pour ceux qui désireraient en savoir plus, n'hésitez pas à soumettre vos interrogations.

PROJETS

La création de notre site internet nécessite d'une part un nom de domaine, qui devrait être (sous-réserve après dérogation) www.genealogie-monaco.asso.mc, ainsi qu'un « hébergeur » : plusieurs devis sont en attente de la part de certaines sociétés monégasques.

Le 1^{er} vient tout juste de nous parvenir (2500€...qui est hors budget de l'association actuellement !).

A suivre...

PAROLES D'ADHÉRENTS

Cette rubrique est désormais la nôtre. « Bouteille à la mer » pour tous les adhérents du CGHPM.

ENTRAIDE NON-ADHÉRENTS

Une demande de recherche « acte » de décès effectuée pour un non-adhérent auprès du Service de l'Etat Civil de la Mairie de Monaco.

NEWS DU CGHPM

4 nouveaux membres ont rejoint l'association :

Mmes Claude BERNARD et Bernadette VERMEULEN, MM. Max Giusti et Patrick MEDECIN.

ANNIVERSAIRES DES ADHÉRENTS

Le CGHPM souhaite un bon anniversaire aux natives et natifs :

Du signe du lion : Mlle Carole LANTERI - MM. Marc JASPARD et Renaud ROLLAND,

Du signe de la vierge : Mmes Marie-Françoise BASILE et Bernadette VERMEULEN, M. Patrick MEDECIN.

LES RÉUNIONS-ATELIERS - FORMATIONS

MODIFICATION TIMING & ORGANISATION

La 1^{ère} heure 14h-15h00 sera réservée aux nouveaux adhérents (Diaporama accueil éventuel)

La 2nd heure 15h-16h00 : Nouvelles du cercle – Projets – Objectifs – Tour de table.

La 3^{ème} et dernière heure 16h-17h00 : Travaux individuels.

INITIATION

Découverte de la généalogie et sciences annexes. Comment débiter ses recherches pour construire les racines de son arbre. Saisie des données sur informatique, sur papier.

PERFECTIONNEMENT

A l'outil informatique : comparaison divers logiciel de généalogie.

Recherches : sur divers sites internet

Recherches personnelles

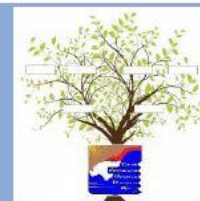
Rédacteur de ce bulletin : RY Dubos



MÙNEGU E I NOSTRI AVI*

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

(* MONACO ET NOS AÎEUX)



LE MOT DU PRÉSIDENT

Peut-être avez-vous remarqué la nouvelle présentation du bandeau d'accueil de ce dernier bulletin 2018, illustré par 3 cartes postales anciennes¹ (CPA) qui, pour nous adhérents du CGHPM, ont une connotation bien particulière.

En cette année 2018, que de fastes à Monaco, que de commémorations !

Nous avons déjà évoqué dans nos bulletins n°1 et 2 le centenaire de la réunification des trois communes (Monaco, la Condamine et Monte-Carlo) avec l'élection d'un Maire unique et de ses trois adjoints le 18 avril 1918.

Dans ce 4^{ème} bulletin trimestriel, nous ne pouvions passer sous « silence » le Bicentenaire de la naissance du Prince Charles III, illustrée par un duo de CPA, celle de gauche montrant la Rue de Sèvres dans le 10^{ème} arrondissement de Paris² et celle du milieu dévoilant Le Palais des Princes de Monaco, entre 1818 et 1868 ! La CPA de droite, illustre les 150 ans du cimetière de Monaco qui fait l'objet du thème principal de ce bulletin.

Un autre anniversaire – un centenaire - est lié également au Palais des Princes de Monaco. Après la signature en secret du nouveau traité franco-monégasque de juillet 1918, l'Ordonnance Souveraine du 30 Octobre 1918 autorise officiellement, par adoption, la légitimation de La Princesse Charlotte par son père le Prince Louis II .

Page 1

Mais nous y reviendrons plus longuement dans notre second bulletin de 2019.

(1 Rappelez-vous que le CGHPM est « jumelé » avec l'Association des Cartophiles de Monaco).

(2 A noter que le CGHPM souhaitant lui rendre hommage, lui dédie un bref portrait dans ce bulletin sous l'intitulé « Charles Honoré Grimaldi de Monaco 1818-1889 »).

En souvenirs de la fin de la grande Guerre, à la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918, le CGHPM vous propose une recherche généalogique militaire insolite dans la Rubrique qui vous est dédiée « PAROLES D'ADHÉRENTS » - À vos plumes ! N'hésitez pas à transmettre vos récits.

Bonne lecture.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Souvenez-vous de la devise du cercle : « *Le généalogiste ne porte jamais de jugement, il prend acte tout simplement.* »

PERMANENCE

Salle de Réunion-Atelier A CASA D'I SOCI – Maison des Associations de Monaco 2, Bis Promenade Honoré II 98000 MONACO : prochaines réunions-ateliers pour le 1^{er} trimestre 2019

* Les Samedi 12 Janvier – 09 Février et 09 Mars 2019 de 14h00 à 17h00 –

CHARLES HONORÉ GRIMALDI DE MONACO 1818-1889

UN PRINCE QUI N'EST PAS DESTINÉ A RÉGNER !

« Charles Honoré Grimaldi naît le 8 décembre 1818³ à Paris » telle est l'information que nous pouvons lire généralement dans les livres d'histoire.

Or, pour nous, généalogistes de Monaco, cette importante indication généalogique est bien trop évasive et peu satisfaisante, il fallait rechercher plus de précision, le lieu exact. Peut-être a-t-il poussé son premier cri à l'Hotel Matignon, fief parisien des Grimaldi à cette époque ? Le Prince Honoré IV s'en est déjà séparé en 1804 au profit du banquier Quentin Crawford. Ou alors à l'Hôtel de Créquy, résidence dit-on du Comte Florestan Grimaldi et de sa femme, qu'ils auraient récemment acquis et rénové ? N'ayant trouvé aucune preuve de ces affirmations, avec la complicité des Archives du Palais de Monaco, la transmission de son « Extrait du Registre des Actes de Naissance de l'an 1818 (X° Mairie⁴) » signée en date du 3 septembre 1846 nous confirme qu'il est né au 91, Rue de Sèvres dans le 10^{ème} Arrondissement de Paris, dans un immeuble cossu, propriété de son grand-père maternel, Antoine Rouyer de Lametz.

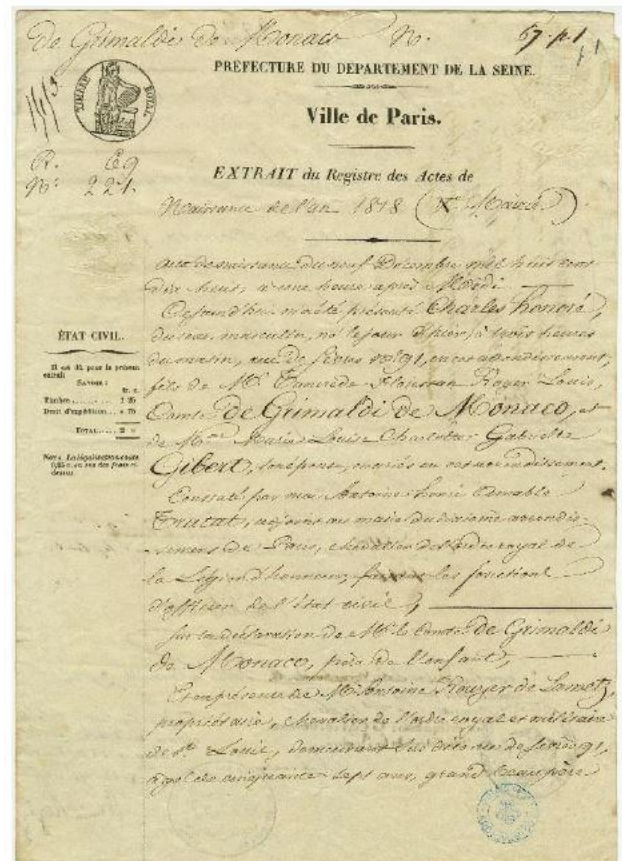
(3- Pour mémoire, cette année-là, Napoléon I est en exil à l'île Sainte-Hélène, le Roi Louis XVIII gouverne la France depuis le 8 juillet 1815 - Le Prince Honoré IV de Monaco est Prince régnant).

(4- De 1795 à 1860, on dénombre à Paris 12 arrondissements, référencés en chiffre romain – Le X° arrondissement correspond aujourd'hui au 6^{ème} arrondissement).



Vue Immeuble actuel au n°91, de la Rue de Sèvre PARIS VI°. Ancienne propriété d'Antoine ROUYER de LAMETZ. Remarquez la déco sculptée du Linteau fronton (Clichés Photo © Ronald Mattatia – Président du CFCCP)

Page 2



Acte de naissance de Charles Honoré Grimaldi (1^{er} feuillet © Document Archives du Palais Princier de Monaco)



Acte de naissance de Charles Honoré Grimaldi (Extrait 1^{er} feuillet © Document Archives du Palais Princier de Monaco)

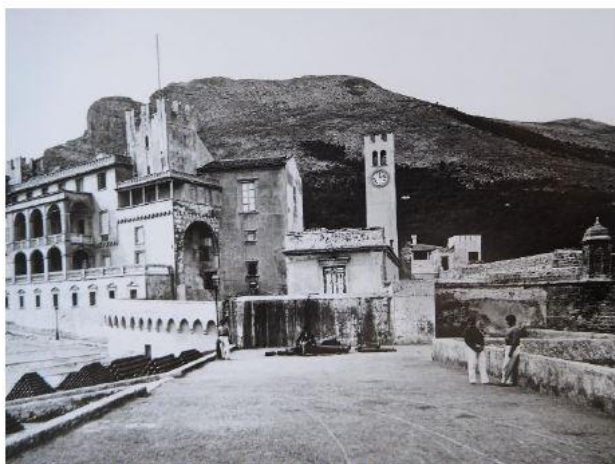
Charles Honoré est le fils aîné de Tancrede Florestan Roger Louis, Comte de Grimaldi de Monaco (lui-même fils cadet du Prince de Monaco Honoré IV) et de son épouse Marie Louise Charlotte Gabrielle Gibert.

Alors que rien ne le prédestine à un changement de vie, le 2 octobre 1841, alors âgé de 23 ans, il devient Prince Héritaire, à la fin du règne de son oncle le Prince Honoré V, mort sans descendance.

La suite : vous la connaissez probablement. Douillettement installé dans son hôtel particulier de la Rue Saint-Guillaume (Paris 7°), le Prince Florestan doit désormais gérer les affaires monégasques. Après les événements de 1848, deux constitutions sont proposées aux populations mentonnaise et roquebrunoise, mais elles sont rejetées. Ces confrontations houleuses ont d'ailleurs eu raison du couple régnant, qui épuisé, abandonne finalement le

pouvoir en faveur de son fils, le Prince Héritaire Charles.

Malgré toutes les efforts entrepris par ses parents au cours de la décennie précédente, en 1856, Charles Grimaldi devient monarque d'un pays affaibli avec peu de perspective de prospérité financière. Sa tâche est alors immense !



Carte Photo Vue de la façade Est Palais de Monaco et l'ancienne Tour de l'Horloge (avant le tremblement de terre du mercredi 23 février 1887, au petit matin du Jour des Cendres) (© Document Coll. G. Bessone)

Le jeune souverain marque profondément l'histoire de la Principauté, qu'il fait entrer dans la modernité. Tout d'abord, Charles III abandonne définitivement ses droits sur Menton et Roquebrune au profit de la France, lors de la signature du traité franco-monégasque de 1861.

Pensant être rattachée à la Sardaigne, Menton et Roquebrune sont finalement cédées à la France par le Prince Souverain après l'annexion de Nice, moyennant des compensations financières et la mise en place d'une route impériale et le prolongement de la voie ferrée de Nice à Monaco.

Ensuite, le quartier en plein essor des Spélugues est rebaptisé en son honneur sous le nom de Monte-Carlo (*Mont Charles en italien*) en 1866.

En outre, il n'est pas anodin de rappeler l'arrivée du premier train de voyageurs le 19 octobre 1868 en gare de Monaco (celle de Monte-Carlo ouvrira l'année suivante). Quel beau cadeau d'anniversaire pour ses 50 ans (à quelques semaines près) !

Enfin, c'est surtout la création d'un casino à Monaco, au cœur de « son » quartier, que le règne de Charles III prend tout son sens. Sur les conseils éclairés de sa mère, qui a pris le nom de Princesse douairière Caroline Gibert de Lametz, et grâce à la dot de son épouse Antoinette de Mérode-Westerloo, il s'entoure de l'expérimenté Camille Blanc. S'inspirant de

Page 3

l'expérience de quelques villes germaniques devenues prospères (*grâce aux maisons de jeux*), la renommée de la Principauté de Monaco s'établit et s'impose jusqu'à nos jours.



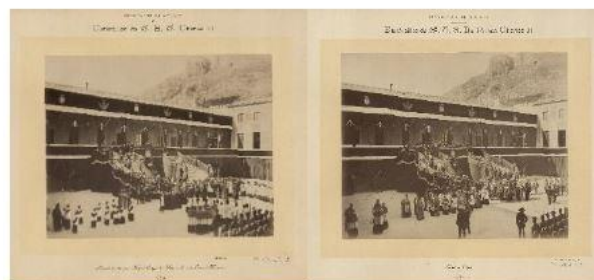
A l'héritage urbanistique légué par Charles III s'ajoute la première émission de timbres-poste de Monaco à son effigie en 1885, en remplacement des timbres français.

Très malade et souffrant, le Prince Charles III meurt au Château de Marchais le mardi 10 septembre 1889.



CPA Château de Marchais – (© CPA Coll. Privée René Yves Dubos)

Le cercueil, arrivé à Monaco en convoi funéraire par le rail le dimanche 23 à 16h00, est attendu par une foule immense, massée le long du trajet jusqu'au Palais. L'inhumation a lieu quelques jours plus tard, le jeudi 26 septembre, en la Cathédrale Notre-Dame-Immaculée sur le Rocher de Monaco, avec les honneurs qui sont dus au défunt monarque.



Funérailles du prince Charles III – La cour D'Honneur (© Document Archives du Palais Princier de Monaco)

Né le 13 novembre 1848 (il aurait 170 ans aujourd'hui) dans le 10^{ème} Arrondissement de Paris, au n° 90 de la Rue de l'Université, au moment des tumultes en terres monégasques (comme vu précédemment), son fils, le Prince Héritaire Albert, lui succède, et devient le nouveau Prince Régnant de la Principauté de Monaco.

1868-2018 CIMETIÈRE DES SALINES

LE CENT CINQUANTENAIRE DU CIMETIÈRE DE MONACO ne pouvait passer inaperçu pour nous, généalogistes amateurs monégasques.



(© Cliché Mairie de Monaco)

Aujourd'hui, si vous pénétrez dans le cimetière de Monaco, soit pour y assister à des obsèques dans la petite Chapelle, soit pour vous recueillir sur la tombe familiale, soit en simple visiteur, vous serez tout de suite étonnés et même « séduits » par le lieu, son emplacement, son implantation, son panorama, l'entretien et la propreté exemplaire, la couleur blanche dominante, également les noms des allées, tout comme ses bornes interactives de recherche...

Savez-vous que le cimetière de Monaco fête son cent cinquantième anniversaire en fin d'année 2018 ?

Permettez-moi de faire un bref rappel historique...

Chapelle de Bon-Voyage, Chapelle de Saint-Roman, Chapelle Saint-Jean-Baptiste du Larvotto (avec le caveau de famille Laforest de Minotty), Chapelle Gonzalès, Chapelle Sainte-Dévote, Chapelle Sainte-Croix (Tombeau de la famille REY, de Menton), Chapelle Roqueville (privée), Chapelle de l'Annonciade, Chapelle Saint-Pierre, Chapelle Notre-Dame du Port, Chapelle Saint-Elme, Chapelle Sainte-Barbe, Chapelle Saint-Julien, Chapelle de la Miséricorde, Chapelle de la Visitation, Chapelle de l'Immaculée-Conception (3 privées sur le Rocher, une à la Condamine, une de la Costa)... Eglise Saint-Martin du Rocher, Eglise paroissiale Saint Nicolas, Eglise Sainte-Marie-la-Glorieuse, ... autant de lieux pieux, de recueillement, de culte, dont bons nombres n'ont pas survécus au fil des siècles¹.

De nombreuses civilisations recourent à la sépulture depuis des temps immémoriaux. Grâce aux travaux

archéologiques, nous savons qu'à Monaco, le plus ancien cimetière répertorié à Monaco remonte au XI^{ème} siècle, et serait lié avec la construction de la chapelle *Sainte Dévôte*, dans le vallon des Gaumates.

Puis au pied du Rocher, au sein de la Condamine, vers 1078, les Turbiasques construisent une église, avec ses dépendances et son cimetière, dédiée à l'Assomption de la Vierge Marie (*Sainte-Marie-la-Glorieuse*).



(Plan de Monaco © Archives du Fonds Patrimonial de Monaco)

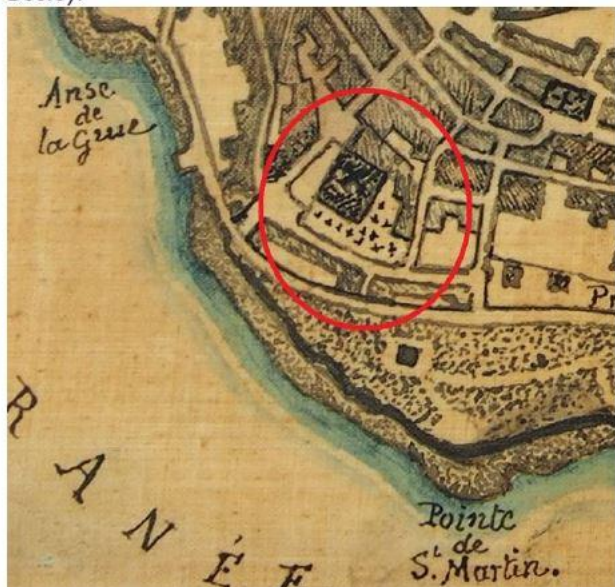
Sur « la Roca », vers les années 1215, une petite chapelle, dédiée à *Saint-Martin*, est érigée à l'extrémité Est du plateau, anciennement aux alentours de « l'hôpital » (sis le site du jeu de boules de nos jours).



(Carte Monaco Urbain Bosio © Archives du Fonds Patrimonial de Monaco)

Quelques années plus tard, près du Palais, on enterre les premiers défunts dans le nouveau cimetière jouxtant la récente église paroissiale Saint-Nicolas (construite entre 1255-1300) – aujourd'hui à l'emplacement de la Cathédrale Notre-Dame

Immaculée (voir plan du Rocher Ancestral par Urbain Bosio).



(Détail de l'implantation du cimetière, aux abords de l'église paroissiale Saint-Nicolas).

A Monaco, dès le XV^{ème} siècle, la Confrérie des Pénitents Blancs², pieuse et charitable association d'hommes et de femmes, a pour mission notamment de procéder aux inhumations des défunts. Leur dévouement, au mépris du danger de contamination, est d'ailleurs grandement salué lors de l'épidémie de peste de 1631, qui fit de nombreuses victimes parmi la population de Monaco.

« C'est donc en l'ancien cimetière de Saint-Martin que furent ensevelies les victimes de la peste de 1631 et non au-dessus de l'Eperon, tout proche, comme on le dit parfois de nos jours.¹ »

En 1639, une seconde Confrérie sera créée, celle des Pénitents Noirs. Elles seront réunies le 12 octobre 1813 en une seule Vénérable Archiconfrérie de Notre Dame de la Miséricorde.

(1- § Article « Quelques anciennes chapelles de Monaco » de Louis Baudouin (Ancien Archidiacre de la Cathédrale de Monaco) – Annales Monégasques 1983 – 07 Chapitre 1 – Le curé Lanciarez parle de l'Eperon, là où est érigé la Chapelle Saint Nicolas - Cimetière de Saint Martin : « Là également, en 1749, on ensevelira le corps décapité d'un assassin condamné à la peine de mort par le Tribunal de Monaco ».)

(2- Connus également sous le nom de Flagellants ou Frères de la Passion - § « La Chapelle des Pénitents Noirs de Monaco » de Louis Canis – Imprimerie J.Rosso 1954)

Une question se pose tout de même : jusqu'en 1813, les deux Confréries³ perpétuent-elles la mission des enterrements ? De 1813 à 1868, qu'en est-il de la

situation à ce sujet précis ?

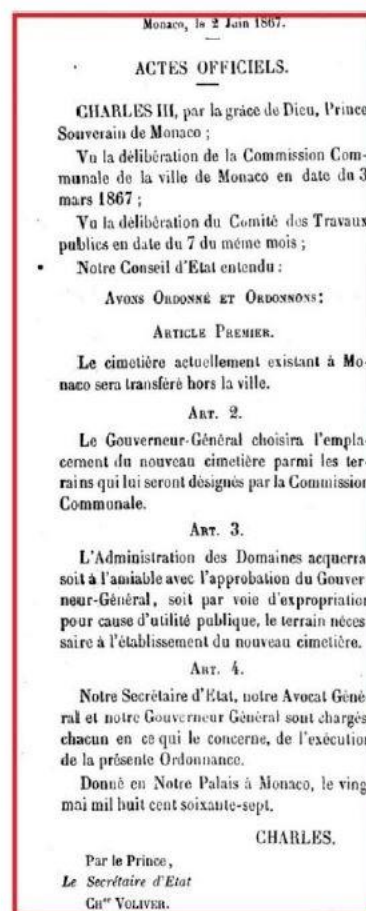
(3- Lire les articles concernant l'histoire des Pénitents blancs et noirs parus dans les Annales Monégasques n°15 & 16)

Mais comme le sujet abordé n'est pas de retracer l'histoire des Pénitents de Monaco, concentrons-nous sur l'histoire du Cimetière des Salines.

La première évocation du transfert du cimetière en un lieu plus propice, devenu nécessaire compte tenu de l'accroissement de la population et l'essor de la toute « nouvelle » Principauté de Monaco, est émise dès 1862.

L'Ordonnance Souveraine du 20 mars 1867, faisant suite à la délibération du Comité des Travaux Publics, après leur réunion tenue le 7 mars précédent, prévoit le transfert du cimetière actuel (sis sur le Rocher) en un lieu de sépulture plus adapté « hors de la ville » (§ également Journal de Monaco du 02 juin 1867).

Choix de l'implantation : un dilemme !



(© Extrait du Journal de Monaco Edition du 2 juin 1867)



Dans l'édition Journal de Monaco en date du 26 avril 1868, on apprend qu'une première proposition est faite concernant un terrain de la Condamine !



« De nombreux emplacements furent alors envisagés, mais les autorités se heurtèrent à des difficultés dans le choix du terrain. Dans leur hâte à trouver sans tarder une solution, leur première décision d'installer le nouveau cimetière au quartier de la Colle souleva des oppositions de la part des habitants de l'endroit :

Le journal de Monaco du 26 avril 1868, relate qu' « une ordonnance du Prince en date du 21 de ce mois, déclare l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'un terrain situé au quartier de la Colle et appartenant à M. l'abbé Gastaldi. Ce terrain est destiné à devenir le nouveau cimetière de Monaco, l'ancien champ de repos étant jugé insuffisant désormais par suite de l'accroissement rapide et constant de la population de la Principauté », et le journaliste poursuit « le terrain est fort bien placé, loin des habitations, au-delà de la ligne de chemin de fer, près de la route de la Turbie. Il est à égale distance de Monaco et Monte-Carlo. On ne pouvait choisir un endroit plus propice.

Page 6

Le voisinage d'un cimetière est toujours chose triste. Il faut donc autant que possible, éloigner la nécropole de la ville vivante, c'est ce que l'on a voulu faire et nous ne saurions trop en féliciter le gouvernement »

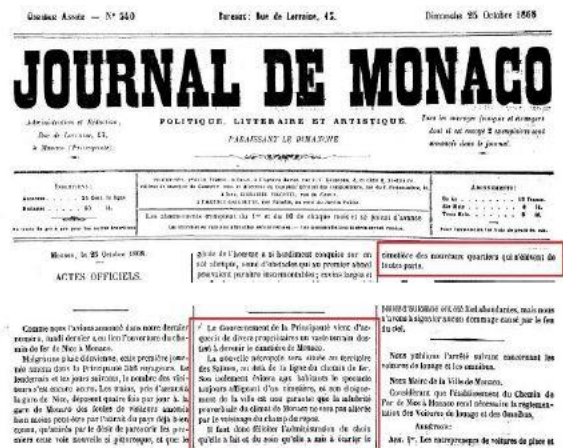
Presque aussitôt prononcées, ces belles paroles sont contredites. Deux mois plus tard, le même journal de Monaco relate que des propriétaires ont manifesté contre ce projet de cimetière près de la Condamine. Ils craignent qu'un tel voisinage n'arrête son essor « le développement que prend chaque jour ce quartier où s'élève une ville nouvelle ».

Devant ces réclamations et sur l'avis du Comité des travaux publics qui les admet, le Prince revient sur cette décision et décide que le choix d'un autre terrain sera fait ultérieurement.»⁴

(4- La copie de ce petit paragraphe est extraite – avec aimable autorisation – de l'« Histoire du Cimetière de Monaco » - Article de Béatrice Blanchy, à paraître dans les Annales monégasques, la revue historique du Palais Princier de Monaco, n°43-2019).

Ça y est ... la décision est prise !

Le Journal de Monaco du 25 octobre 1868 annonce l'achat par la Mairie de Monaco de plusieurs parcelles formant un vaste terrain au quartier des Salines pour l'implantation du futur cimetière.



Les premières exhumations des tombes du cimetière de Monaco-Ville et transfert vers celui des Salines ont lieu début novembre. Le Journal de Monaco du 22 novembre 1868 indique quant à lui que « Une partie du nouveau cimetière de Monaco vient d'être bénite et livrée aux inhumations. »



Avant d’effectuer une quelconque recherche au sujet de cette cérémonie historique, un bref rappel « L’Église et Monaco en 1868 » s’impose.

Sur le site Web du Diocèse de Nice on apprend :

« Du fait de son statut d’État souverain, la principauté de Monaco constitue un cas particulier en matière ecclésiastique. Sous l’Ancien Régime, le territoire monégasque comprend trois paroisses (Monaco, Menton et Roquebrune) ; seule la ville de Monaco relève du diocèse de Nice ; Menton et Roquebrune étant sous la juridiction de l’évêque de Vintimille. En 1802, Menton et Roquebrune sont rattachées au diocèse de Nice. L’autonomie religieuse de la principauté voit le jour en 1868 lorsque Monaco, détaché du diocèse de Nice, est érigé en abbaye nullius ayant à sa tête un abbé mitré. En 1886, l’abbaye nullius devient un évêché dépendant directement du Saint-Siège, les limites du diocèse de Monaco correspondant à la principauté. Le siège est élevé au rang d’archevêché en 1981. »

D’après le site internet WIKIPEDIA, la nomination du Curé Ramin à Saint-Nicolas, en 1865, est l’occasion de tension entre l’évêque de Nice et la Principauté. Le Prince Charles III reprend alors les négociations avec le Saint-Siège. Par le décret *Pastoris aeterni* du 30 avril 1868, elles aboutissent à la création d’une abbaye *nullius diocesis* à Monaco, ayant à sa tête un Abbé mitré⁵ dépendant directement de Rome. L’expérience monastique, dirigée par Dom Romaric Fulgi, de l’abbaye de Subiaco, est assez brève et non concluante.

(5- M^r Theuret, Grand Aumônier du Prince - Futur 1^{er} Evêque de Monaco entre 1887 et 1901)

Malgré le fait que les diocèses de Nice et Monaco n’aient pas d’archives de cette période, il nous est

toutefois possible, d’imaginer que la bénédiction fut célébrée par de nombreux hommes de foi : l’abbé et archiprêtre Joseph-Antoine Ramin, curé de la Paroisse de Monaco, en présence de Monseigneur Charles-Bonaventure Theuret⁶ (aumônier du Prince de Monaco), de l’Abbé *nullius* de Monaco Romaric Flugi, assisté du père Sante Sorini (vicaire de la Cathédrale de Monaco et chapelain de l’Annonciade aux Moulins pour les fidèles de Monte-Carlo⁷), et du Père François Accica, secrétaire de Mgr Charles-Emile Viale, vicaire général... Et pourquoi pas une célébration dirigée par Mgr Jean-Pierre Sola, Evêque de Nice !

Certes, il n’y a aucune certification, néanmoins, nous pouvons garder en mémoire cette hypothèse ...

(6- nommé tout récemment Camérier au Service de Sa Sainteté - § JM du 12 mai 1867)

(7-Archives de l’Evêché de Monaco. 9 C 7, 3 - carton n° 38)

EXTENSION DU CIMETIÈRE

Au fil du temps, la population progresse en Principauté, et inévitablement le manque de place pour creuser de nouvelles tombes ou caveaux inquiète régulièrement les autorités. De nombreuses décisions sont votées pour acquérir les parcelles adjacentes, jusqu’à épuisement des disponibilités.

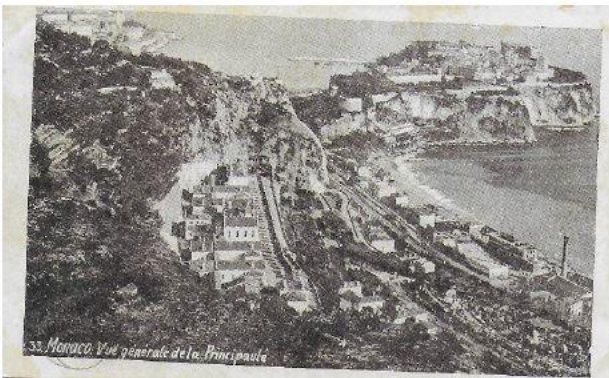
Depuis quelques décennies, c’est en surélévation de l’existant que les projets aboutissent !

SON ENVIRONNEMENT

Trente ans plus tard, le cimetière voit s’ériger « quelques mètres » plus en hauteur, le nouvel Hôtel Dieu baptisé Hôpital Albert I^{er} (1898) et rénové plus tard en Centre Hospitalier Princesse Grace.

S’adjoignent au cimetière un magnifique Monument aux Morts (qui célèbre ses 90 ans), un nouvel Athanée (qui a 50 ans), ainsi qu’un crématorium (installé en 1990).

Aujourd’hui, le Cimetière de Monaco est réparti sur un terrain de 2 ha, avec ses 6000 tombes, caveaux, concessions à perpétuité et en majorité trentenaires, avec son colombarium (soit un total d’environ 23000 défunts), sans oublier sa Chapelle, qui a fait l’objet d’une complète rénovation.



CPA Cimetière des Salines (Cette série de 6 cartes postales anciennes issues de la collection privée de M. Renaud ROLLAND – Membre du CGHPM et de l'Association des Cartophiles de Monaco – permet de voir l'évolution, la transformation et l'extension du cimetière depuis 1900).



PROJETS

La création de notre site internet www.genealogie-monaco.asso.mc , est remise à plus tard, étant hors budget de l'association actuellement !

Et les réseaux sociaux ?



Page 8

Remerciements chaleureux à notre adhérente Nathalie REYNAUD pour la création de notre page

FACEBOOK (compte public) : « monaco généalogie ». Vos souhaits, commentaires et critiques sont les bienvenus pour faire vivre ce vecteur de communication.

PAROLES D'ADHÉRENTS

UNE ENQUÊTE GÉNÉALOGIQUE PAS COMME LES AUTRES ! Tout commence... Par l'achat d'une « banale » carte postale ancienne, lors d'une réunion au siège de l'Association des Cartophiles de Monaco.



L'histoire d'un Poilu de 1914 !

Une carte « ayant voyagé », dit-on en jargon cartophile, exempte d'affranchissement grâce au cachet militaire, écrite le 16 octobre 1914 par un certain « Louis Couchot Res. 161^{ème} Reg. D'Inf. 12^{ème} Comp. ». Et il précise « En traitement Hôpital Hôtel Alexandra ».

Il n'en fallait pas plus pour attiser ma curiosité de généalogiste et me demander... Qui est-il ? Pour quelles raisons est-il arrivé à Monte-Carlo ? Qu'est-il devenu ? Retour dans ses foyers ou comme beaucoup de soldats : « Mort Pour la France (en abrégé MPF) ?

Heureusement en 2018, cent ans après la fin de la Grande Guerre, il existe Internet pour les recherches !

Soldat Louis Léon COUCHOT



Un dossier matricule est toujours une véritable mine d'or ! On apprend qu'il est né le 22 janvier 1882 (et non le « 2 » comme inscrit sur sa fiche MPF) à Bar-le-Duc, qu'il est charcutier de métier (info de 1^{ère} importance que nous découvrirons plus tard), qu'il mesure 1,70m, châtain aux yeux bleus, visage ovale, front large, nez ordinaire (!)...

Le SAMHA de Limoges – Service des Archives Médicales Hospitalières des Armées – n'étant pas dépositaires des archives de Monaco, ce sont les Archives Départementales 06 à Nice, qui ont transmis le motif de son hospitalisation à l'hôpital ALEXANDRA !



CPA HB n°152 Bis ALEXANDRA MC – (© CPA Coll. Privée Georges Bessone)

Hospitalisation « ALEXANDRA » Monte-Carlo



Extrait du registre Admission de l'Hôpital Auxiliaire « ALEXANDRA » HB n°152 bis Monte-Carlo
© Ministère des Armées SAMHA M2777 – M. Yves KINOSSIAN Directeur des Archives des AM06

Blessé par balle au niveau du bras droit le 10 septembre à Isoncourt, dans la Meuse, il arrive à Monaco le 14. Souffrant également d'une hernie, il occupe le lit n°94 (puis le 65).

Il sera évacué le 12 janvier 1915 vers l'hôpital CONTINENTAL, dénommé par la XV^{ème} Armée : HDC n°43 NICE – Bel hôtel de la Rue Rossini, au n°12, transformé en Hôpital Temporaire de 575 lits du 28 septembre 1914 au 28 février 1916.



CPA NICE - Hôtel CONTINENTAL – (© CPA Coll. Privée René Yves Dubos)

Famille Louis Léon COUCHOT



Civilement, on découvrira qu'il s'est marié en 1907 avec Berthe SCHALLER, déjà maman d'une petite fille âgée de 4 ans, Lucienne – qu'il reconnaîtra le jour de son mariage.

Et « notre » destinataire « Mme Edouard Mesline... » ?

Quels liens pouvaient les unir : amicaux, familiaux, professionnels, commerciaux, ... ?

M'appuyant sur la manière dont il évoque dans sa carte « Mr. Edouard... » et ayant découvert que le couple MESLINE est charcutier à Paris, il est très probable que Louis « Léon » Couchot soit leur ouvrier charcutier.

Et pour finir...

Quelle destinée pour notre « touriste-soldat » ? Louis Léon COUCHOT, incorporé au 106^{ème} RI depuis le 2 mai 1915, est « tué à l'ennemi », déclaré mort au combat (corps non retrouvé) le 24 Juin 1916, « Disparu au Bois de La Lauffée dans la Meuse ». Il avait 34 ans. Sans descendance apparemment, si ce n'est sa fille adoptive, Lucienne.

Son frère Sébastien, matricule 1017 Classe 1899, de 3 ans son aîné, incorporé au 297^{ème} RI, est « Mort Pour la France » à Scherpemberg en Belgique le 11 mai 1918.

Page 10

☎ 06.27.09.25.27 ✉ contact.cgghpm@monaco.mc

📍 CGHPM 8, rue Basse 98000 MONACO 📘 monaco généalogie

Quel drame dans la famille COUCHOT !

En complément d'info, Edouard MESLINE, époux de notre destinataire de cette carte postale, est également mobilisé sur le Front, et participe aux durs combats de la Bataille de la Marne. Après 1531 jours de guerre, il rentrera dans ses foyers en Janvier 1919 – Il décédera 40 ans plus tard à Jouy-Sous-Thelle dans l'Oise, en 1959, sans aucune descendance connue.

Quant à son jeune frère, Maurice MESLINE, classe 1910, grièvement blessé au bas de colonne vertébrale, et rapatrié en convoi ferroviaire sanitaire, est mort en gare des Aubrais-Orléans⁸, dans le Loiret, le 19 septembre 1914, n'ayant pas eu la chance d'être soigné ou opéré à temps. Il avait 24 ans.

(8- Dès 1914, la gare des Aubrais à Orléans est devenue très vite un centre sanitaire majeur de réception et de triage des premiers blessés de la « guerre des frontières »).

Hôpital Auxiliaire ALEXANDRA en 1914



Personnel médical de l'Hôpital Auxiliaire « ALEXANDRA » HB n° 152 bis Monte-Carlo (© Doc. Francine Laude)

Hommage & Souvenir



Photo de groupe devant le HB n°152 bis ALEXANDRA – Monte-Carlo (Date non précisée) (Carte Photo ©Coll. Privée G Bessone)

Pour terminer l'enquête, sur cet ultime cliché de groupe de l'Hôpital Auxiliaire Bénévole - HB 152 Bis ALEXANDRA Monte-Carlo, notre Louis Léon COUCHOT pose-t-il fièrement, heureux d'être en vie ? Il est malheureusement impossible de le dire n'ayant pas de photo de référence, la famille COUCHOT s'étant réduite avec la perte de deux de leurs fils.

Mais tout n'est pas perdu !

Auguste COUCHOT, le fils aîné, classe 1896, matricule 584, pourtant réformé pour surdité depuis le 20 mars 1898, marié et père de famille, fut rappelé le 5 Août 1915 et muté au 1^{er} Zouaves en Algérie, à Alger, comme surveillant du centre pénitentiaire de Birkadem. Retour à la maison le 2 juin 1919.

En interrogeant la base de données Généanet... je découvre l'existence d'une arrière petite nièce de « notre Louis Couchot » !

Une demande de contact est aussitôt lancée... La réponse ne se fait attendre... Le dossier de recherche a été transmis à la descendante Mme. J.L. domiciliée à Vigne-aux-Bois, en Champagne-Ardenne. En espérant que cette nouvelle insolite alimente les conversations entre anciens et petits au cours des repas de famille « Couchot » de fin d'année.

Le CGHPM remercie particulièrement M. Thomas FOUILLERON, Directeur des Archives et de la Bibliothèque du Palais Princier de Monaco, et M. Yves KINOSSIAN, Directeur des Archives Départementales des Alpes-Maritimes pour leur disponibilité, conseils et aide précieuse.

Cette rubrique est désormais la nôtre. « Bouteille à la mer » pour tous les adhérents du CGHPM, pour le prochain bulletin : à vos plumes !

INVITATION

À l'occasion des festivités pour la commémoration de l'armistice 1918 organisées par la Maison de France, 42 rue Grimaldi, le CGHPM a reçu une invitation⁹ de la part de la présidente de la FGFM (Fédération des Groupements Français de Monaco) Mme Michelle MAUDUIT-PALLANCA, afin d'assister d'une part à la brillante conférence « La Mode en 14-18 » par M. Thierry TESSIER le vendredi 9 novembre, puis aux 2 réunions-ateliers de recherches généalogiques militaires les mercredi après-midi 14 et 21 novembre animées par le CG Maralpin.

(9- Sur demande du Cercle Généalogique Maralpin, dirigé par M. Laurent FASSI, hôte invité de la Maison de France depuis 2016).

NEWS GÉNÉALOGIQUES

Une information relevée sur « Fil d'Ariane » dans sa gazette « Le fil de la toile » n°47 du mois de novembre 2018 révèle un scoop qui va ravir bon nombre d'adhérents du CGHPM : le site (payant) Family Search va mettre en ligne courant 2019 l'état civil ITALIEN (actes NMD) de 1806 à 1945 !

ANNIVERSAIRES DES ADHÉRENTS

Le CGHPM souhaite un bon anniversaire aux natives et natifs :

Du signe de la Balance: Mme Caroline DUBOS - MM. René Yves DUBOS et Gilbert PASQUINO,

Du signe du Scorpion : Mme Anne DUBOS,

Du signe du Sagittaire : Mmes Marie-Louise BELLETRUTTI, Claude BERNARD et Sylvie LEPORATI, M. Jacques BREMONT.

LES RÉUNIONS-ATELIERS - FORMATIONS

PLANNING

La 1^{ère} heure 14h-15h00 : Accueil nouveaux adhérents

La 2^{nde} heure 15h-16h00 : Nouvelles du cercle

La 3^{ème} et dernière heure 16h-17h00 : Travaux individuels.

INITIATION

Découverte de la généalogie et sciences annexes.

PERFECTIONNEMENT

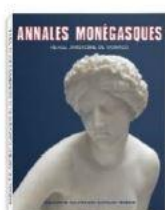
A l'outil informatique : comparaison divers logiciels de généalogie.

REMERCIEMENTS

Sincères remerciements aux personnes qui, grâce à leur aide précieuse (mémoires et documents) ont contribué à la rédaction de ce bulletin :

Mesdames Béatrice BLANCHY (Auteure « Histoire du Cimetière de Monaco » à paraître dans le prochain ouvrage 2019 ANNALES MONÉGASQUES n°43), Sylvie RUAU – Messieurs Georges BESSONE, Thomas BLANCHY, Dominique BON, Michel COPPO, Thomas FOUILLERON, Ferxel FOURGON, Yves KINOSSIAN, Ronald MATTATIA, Patrick OCCELLI, Rémi PASTORELLY, le Chanoine César PENZO, Renaud ROLLAND.

Pour information :



Palais Princier de Monaco



Sortie du n°42 des « ANNALES
MONÉGASQUES » - Novembre 2018



Livre « Les hôtels d'hier et d'aujourd'hui à
Monaco »

Editions Victor Gadoury

Auteur : Pierre LAPLACE

Rédacteur de ce bulletin : RY Dubos

Bulletin validé par le Comité de Lecture du CGHPM



Quelques expressions... Quelques définitions...

1-Une mention en latin sur un acte de baptême

Question : *Que signifie la mention « obit die » en marge de certain actes de baptêmes des registres paroissiaux ?*

Réponse : Il s'agit d'une expression latine signifiant :

- obit : "il est mort" (d'où le terme "obituaire")
- die : ce jour (d'où les termes "diurne" ou "quotidien")

Elle signifie que ledit enfant est mort ou le jour de sa naissance ou les jours suivants et qu'il n'a pas été rédigé d'acte de sépulture spécifique.

2-Que signifie l'expression "reconnu sous le drap" ?

Question : *Que signifie l'expression "reconnu sous le drap" ?*

Réponse : "Mettre un enfant sous le poêle (drap)", se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage qu'on a reconnu et légitimé, et sur lequel on étend le poêle (drap) à la cérémonie du mariage.

Cela est fait par le voile nuptial, naturellement : c'est sous ce voile que les époux s'unissaient d'abord en esprit, puis charnellement.

3-Qu'est-ce qu'une dispense de bans ?

Question : *Au vu de la rédaction d'un acte de mariage en 1749, il semble que la cérémonie de mariage se soit déroulée "vue la dispense des deux autres bans". Que peut signifier cette dispense ?*

Réponse : Les conciles de Latran (1215) et de Trente (1563) ont créé l'obligation de la publication des trois bans pendant les 3 semaines précédant la cérémonie.

Une dispense des deux derniers bans, moyennant espèces, est possible pour plusieurs raisons :

- Mariage trop proche d'une période de temps défendu comme le Carême et l'Avent,
- Relation de cousinage entre les époux,
- La mariée est enceinte et l'enfant risque de naître illégitime (hors mariage),
- Veuf/veuve se remariant.

Actuellement on peut obtenir une dispense d'affichage de la publication à la mairie si l'on craint que cela crée un trouble à l'ordre public...

A noter que les nobles obtenaient toujours une telle dispense.

4-Que signifie l'expression "remué de germains" ?

Question : *Mais que signifie donc l'expression "remué de germains" trouvée pour certains témoins d'un mariage ?*

Réponse : Cette expression a la même signification que « cousin issu de germain », fils (ou fille) d'un cousin germain du père ou de la mère d'une personne, donc issu de 2 cousins germains.

« Je ne suis pas généalogiste ; mais, si ces prêcheurs disent vrai, nous sommes tous cousins issus de germain. » Voltaire

5-Que signifie le terme "germain" ?

Question : **Que signifie le terme "germain" ?**

Réponse : Terme qui apparaît vers 1165, du latin *germanus*, de *germen* : « qui est du même sang » ; frère ou sœur germains : nés des mêmes père et mère; en opposé au frère utérin (par la mère) ou consanguin (par le père), c'est-à-dire demi-frère, cousins germains : ayant au moins une grand-mère ou un grand père commun. (*dictionnaire Robert*)

6-Qu'est-ce qu'un "mendiant" ?

Question : *Sur deux actes de décès différents il est noté "mendiant" (en tant que profession !?) alors que les défunts sont dits décédés à leur domicile, donc pas indigents au sens actuel du terme...*

Etant donné l'âge du décès, cela peut-il vouloir dire "retraité" ?

Réponse : « Mendiant » ne signifie en aucun cas retraité et n'est pas non plus synonyme de vagabond.

Autrefois, il n'y avait ni Sécurité Sociale, ni caisse de retraite, nos ancêtres travaillaient très dur au-delà de 60 ans, quand leurs états physiques leurs permettaient.

Par exemple, une veuve, tout en conservant son domicile, et bien qu'ayant des enfants, mais très pauvre, pouvait être amenée à mendier pour pouvoir survivre.

Une maladie, une mauvaise récolte pouvaient très rapidement faire basculer la vie d'un ancêtre proche de la misère, et le transformer en mendiant.

Plus qu'une profession à proprement parler, il s'agissait d'une activité, reconnue, qui permettait à la personne de vivre, souvent parce que sa condition ou sa santé ne lui permettait plus de travailler, et qu'elle se trouvait seule.

On trouve même parfois des testaments passés par des mendiants, voire quelques contrats de mariage entre mendiants.

Il faut se remettre dans le contexte d'une époque où l'économie se vivait en autarcie et où «...un sou était un sou ! ».

MEMBRES DU CGHPM pour l'année 2018 (listage arrêté au 1^{er} Décembre)

MEMBRES D'HONNEUR :

Mr Georges MARSAN, Maire de Monaco

Mr Patrick OCCELLI, Président de l'Association des Cartophiles de Monaco

MEMBRES ADHÉRENTS (par ordre alphabétique et * membres fondateurs) :

Mme ANTOGNELLI-LANZA Marinette

Mme BASILE Marie-Françoise

Mme BELLETRUTTI Marie-Louise

Mme BERNARD Claude

Mme BERTRAND REYNAUD Marianne

Mr BREMONT Jacques

Mme CAVALLARO-PALMERO Claire

Mme DUBOS Anne*

Mme DUBOS - RAVINAL Caroline*

Mr DUBOS René Yves*

Mr GIUSTI Max

Mr JASPARD Marc

Mme LANTERI Carole*

Mr et Mme LANTERI Jacques et Nicole

Mme LEPORATI Sylvie

Mr MEDECIN Patrick

Mr PASQUINO Gilbert

Mme PICCHIO Danielle

Mme REYNAUD Nathalie

Mr ROBILLON Jean-François*

Mr ROLLAND Renaud

Mme VERMEULEN Bernadette



Première réunion – atelier CGHPM le samedi 12 mai 2018

"Étudiez le passé si vous voulez appréhender le futur !"
Confucius

